



HAUTRAGE — P. 4

Au cœur de la chasse aux sangliers avec 30 chasseurs



© G.M./D.R.

HAUTRAGE

Au cœur de la chasse aux sangliers avec 30 chasseurs

Des ronciers aux roselières, le sanglier n'a pas dit son dernier mot ! Dimanche, Natagora organisait une journée dédiée à la destruction du sanglier, trop présent et trop nuisible. La chasse a eu lieu dans une réserve naturelle, à Hautrage. Reportage

Journée de destruction du sanglier, ce dimanche, à la réserve des Prés de Grand Rieu, à Hautrage. Une ini-

tiative désormais habituelle de l'asbl Natagora, propriétaire. Avec l'autorisation expresse du département wallon de la Nature et des Forêts, elle invite deux fois par hiver sur sa centaine d'hectares, les chasseurs locaux. Une action devenue routinière depuis 2011. Dans la vallée de la Haine, deux battues sont organisées l'hiver à Hautrage, et deux également à la réserve de Marionville à Quaregnon/Tertre.

Des consignes strictes

Ce dimanche 23 janvier, rendez-vous au chalet de Natagora, à deux pas de l'étang et de son pourtour : 25 hectares récemment acquis par l'association. Les consignes et l'organisation du jour sont fournies par Cédric Halsberghe, représentant des chasseurs, et Didier Muyshont, garde champêtre de Natagora. Invités du jour, une petite trentaine de membres des chasses d'Hautrage, limitrophes de la réserve.



Quatre enceintes sont programmées. D'abord un ancien terril désaffecté (et l'étang qui a pris naissance à son pied après la cessation de l'activité du charbonnage). Le terril est sec, contrairement aux deux roselières qui longent le chemin de fer, et où stagne l'eau sur près d'un mètre de hauteur. Fin de la partie par une zone de bois hantée par les ronciers, paradis des sangliers. Avant le départ, sont programmés les mouvements des traqueurs et les emplacements des chasseurs à l'affût.

Destruction et recensement

La communication du jour ressemble à une déclaration de guerre contre le « cochon » ! « Vous devez tirer sur tout sanglier, verrat, marcassin ou laie, à condition que vous ayez bien identifié le gibier au préalable. Il est interdit de tirer à plus de 10, 15 mètres, vers l'enceinte (parcourue par les traqueurs). Il est aussi interdit de tirer quelque animal que ce soit, chevreuil, renard, lièvre, etc ». Les non-respectueux de ce règlement seraient verbalisés.

« Il s'agit d'une journée de destruction. Mais exterminer le sanglier de chez nous est illusoire », prévient Vincent Swinnen, responsable régional de Natagora, qui accompagne les traqueurs. Le garde champêtre invite aussi les chasseurs à participer au recensement des populations de la réserve. Bilan : des lièvres, quatre renards, une vingtaine de bécasses, des coqs faisans. Tous ont eu la vie sauve. La saison est, de plus, terminée.

Chasse sportive

Chasser le sanglier, c'est du sport ! Vincent Swinnen fournit les

« wadders » (combinaisons étanches) aux traqueurs, valeureux marcheurs qui enjambent les roseaux trépassés de l'été, pa-taugent parfois dans un mètre d'eau... quitte à affronter des trous marécageux. Excellents nageurs, les sangliers y sont parfaitement à l'abri. Ce dimanche, on en a bien identifié trois... mais aucun n'a su être tiré. Les roselières leur fournissent habitat et obstacle idéal.

Les deux roselières affrontées, un autre défi attend les traqueurs et leurs chiens : les ronciers qui dépassent un mètre de hauteur et accrochent le moindre pas. Le chien est indispensable pour débusquer le sanglier qui se tapit dans les ronciers et n'en bouge que s'il est acculé. Le chien jappe et s'excite ? Alors, c'est la montée d'adrénaline assurée : parce qu'un animal est dans les parages. Mais qu'on ne s'y fie pas : valeureux, intelligent voire rusé, même traqué dans les ronces, il parvient à se frayer un chemin pour fausser compagnie aux traqueurs, en toute discrétion. L'animal ne chargerait que s'il était blessé ou accompagné de ses petits. Lorsqu'une laie, éleveuse solitaire, est en danger, un verrat est capable du pire pour la sauver, elle et sa progéniture.

Bilan de ce dimanche : bredouille. Natagora a programmé sa seconde journée de destruction en février.

Le sanglier est à nos portes

« Nous parvenons à réguler la population de sangliers dans la réserve », commente Vincent Swinnen. Qui pense désormais qu'il est utopique d'espérer l'éradiquer de la région, et en particulier de la réserve d'Hautrage. « Nous organi-

sons deux journées de destruction à l'hiver parce qu'il est un prédateur opportuniste qui saccage le sol en le fouillant du groin à l'affût des vers de terre et des orchidées indigènes, mais qui se nourrit aussi des batraciens, des œufs, voire des oisillons des espèces (busard des roseaux, râle d'eau...) qui nidifient dans les marais. Par exemple, le busard avait cessé de nicher à la réserve à cause du sanglier. Mais grâce à notre régulation, ils sont revenus y couvrir ».

Dégâts : les chasseurs amenés à dédommager

Espèce indigène, le sanglier est désormais bien implanté dans nos contrées. L'opportuniste a quitté les forêts ardennaises pour nos campagnes, à la recherche de champs de maïs dont il est très friand. Mais il ne dédaigne pas les potagers et les pelouses des privés. Lorsqu'ils subissent des dégâts, les privés comme les agriculteurs peuvent actionner auprès des chasseurs responsables territorialement, des procédures (amiable ou juge de paix) afin d'être dédommagés.

Prédateurs de la nuit, les sangliers résistent d'autant mieux qu'on ne peut les chasser que de jour — à l'affût comme en battue, toute l'année moyennant dérogation wallonne, dès une heure avant le lever du soleil, et jusqu'une heure après son coucher. Depuis octobre 2021, par exemple sur le territoire de Blaregnies, une vingtaine de sangliers ont été abattus dans le bois de Blaregnies (vers la frontière française), et autant au Bois des Tilleuls. Le sanglier est à nos portes. ■

GISÈLE MARÉCHAL



La journée de destruction était organisée à la réserve naturelle Natagora d'Hautrage. © G.M.



Les sangliers causent des dégâts. © D.R.



Malgré le dispositif, les chasseurs sont rentrés bredouille. © G.M.